

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DE R. FOUNOU « QUELLE EST LA POSITION DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LA FERMETURE DE LA PISCINE DU MARTINET ? »

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 10.03.2026, votre Conseil prenait connaissance de l'Interpellation de Monsieur le Conseiller communal Rémi Founou invitant la Municipalité à répondre aux questions suivantes à propos de l'annonce de la fermeture de la piscine fin juin 2026 :

1. La Municipalité de Rolle était-elle au courant du projet de fermeture et a-t-elle appuyé cette décision ?
2. Dans le cadre de cette décision, quels ont été les montants évoqués pour maintenir la piscine ouverte au moins pour une année supplémentaire ?
3. La Municipalité est-elle en discussion au sein du Comité directeur d'Enjeu pour que cette décision soit réexaminée ?

1 RÉPONSE À L'INTERPELLATION

En préambule, la Municipalité assure le Conseil communal qu'elle souhaite que tout soit mis en œuvre pour que la rénovation de la piscine puisse intervenir dans les meilleurs délais et que sa mise à disposition des écoles, des associations et du public puisse être maintenue dans des conditions sûres et durables.

Ensuite, elle peut répondre aux questions énoncées ci-dessus comme suit :

1. La Municipalité était au courant d'une fermeture nécessaire de la piscine pour permettre sa rénovation. Elle savait que l'exploitation au-delà de la fin de l'année scolaire 2025-2026 était peu envisageable, voire impossible. Cependant, elle n'avait pas connaissance de la date exacte de la fermeture communiquée par l'Association intercommunale Enfance et Jeunesse (ci-après : « ENJEU »).
2. Aucun montant n'a été évoqué par ENJEU ou la Commune pour maintenir ouverte la piscine une année de plus. La vétusté des installations nécessite que celles-ci soient rénovées entièrement pour permettre le maintien de leur exploitation. Dans l'état actuel, l'exploitation pendant une année supplémentaire n'est pas envisageable pour des raisons sécuritaires et techniques.
3. De nombreux échanges et discussions ont eu lieu et se poursuivent encore ce jour entre ENJEU et la Commune de Rolle.

Si la Municipalité a pu initialement douter du bien-fondé de cette décision de fermeture prise par le Comité de direction d'ENJEU, il lui est apparu clair, à l'issue de la présentation des éléments montrés au Conseil intercommunal d'ENJEU le 25.03.2026 et des divers échanges, que cette décision ne pouvait pas être réexaminée.

2 CONCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité espère avec ces réponses avoir éclairci les questionnements de l'interpellant.

Adopté par la Municipalité en séance du 20 avril 2026.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst